

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 novembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) au titre de l'année 2024 (part variable)**

**Quimper Bretagne Occidentale soutient les activités et le développement de l'UBO sur ses sites de Quimper dans le cadre de sa compétence « soutien à l'enseignement supérieur ». Conformément à la convention en cours, il est proposé d'affecter l'enveloppe de part variable de subvention 2024.**

\*\*\*

Les modalités de soutien de Quimper Bretagne Occidentale à l'UBO font l'objet d'une convention de partenariat (convention 2024-2027) et par laquelle les financements de la communauté sont apportés comme suit :

- Financement des opérations d'investissement inscrites au contrat de plan Etat-Région ou en dehors (expérimentation immobilière en cours) ;
- Attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 200 000 € destinée à conforter les moyens des sites quimpérois ;
- Enfin co-financement d'actions de développement ou d'équipements pour un budget annuel de 40 000 € maximum.

Après demande de l'UBO sollicitant ces derniers financements, au titre de 2024, il est proposé de soutenir les projets et équipements suivants :

<b>Composante</b>	<b>Opération</b>	<b>Coût Global</b>	<b>Part QBO</b>
ESIAB	Equipements et matériels de base en optique, chimie, physique et biologie, pour l'ouverture de la Prépa INP	77 456 €	19 000 €

IUT	Spectrophotomètre d'absorption atomique	28 174 €	7 000 €
	<b>Sous total équipements</b>	<b>105 630 €</b>	<b>26 000 €</b>
ESIAB	Soirée de remise de diplômes	14 297 €	7 000 €
	<b>Sous total fonctionnement</b>	<b>14 297 €</b>	<b>7 000 €</b>
	<b>Total</b>	<b>119 927 €</b>	<b>33 000 €</b>

Le montant des aides s'élève en conséquence à 33 000 € pour l'année 2024.

\*\*\*

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (49 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à procéder au versement des subventions détaillées ci-dessus ;
- 2 - à signer l'avenant de financement de ces opérations.